



ORDONNANCE COLLECTIVE

Ordonnance collective : Initiation d'une perfusion de dexrazoxane chez les patients ayant subi une extravasation d'un agent de chimiothérapie vésicant de la classe des anthracyclines (épirubicine, idarubicine, doxorubicine, daunorubicine) par les pharmaciens de la satellite d'oncologie du CHUS.	Numéro Hémato-onco-05
--	-------------------------------------

DESCRIPTION : Initiation d'une perfusion de dexrazoxane chez les patients ayant subi une extravasation d'un agent de chimiothérapie vésicant de la classe des anthracyclines (épirubicine, idarubicine, doxorubicine, daunorubicine). L'extravasation d'un agent cytotoxique vésicant peut entraîner des conséquences sévères pour le patient (nécrose tissulaire soit locale ou étendue pouvant être accompagnée d'ulcérations, entre autres). Elle requière une action immédiate et nécessite un monitoring très étroit du patient. En présence d'une extravasation d'un agent de chimiothérapie de la classe des anthracyclines, le pharmacien peut initier une perfusion de dexrazoxane et s'assurer que le prescripteur traitant a été avisé.	DATE DE MISE EN VIGUEUR : 10/06/2014	DATE DE RÉVISION :
--	--	---------------------------

TITRE DU PROTOCOLE : Protocole d'évaluation décisionnelle à l'initiation d'une perfusion de dexrazoxane chez un patient ayant subi une extravasation d'un agent de chimiothérapie vésicant de la classe des anthracyclines.
--

ACTIVITÉS RÉSERVÉES PROFESSIONNELLES HABILITÉES À EXÉCUTER L'ORDONNANCE : Pharmaciens affiliés au secteur de l'oncologie. Détenteurs d'un baccalauréat en pharmacie ou d'une maîtrise <i>es science</i> (BPharm. ou MSc.). Les pharmaciens devront avoir reçu au moins 4 semaines de formation (équivalent à 20 jours) à la pharmacie satellite d'oncologie.
--

INDICATIONS ET CONDITIONS D'INITIATION :

Indications

Clientèle visée : Patients ayant subi une extravasation d'un agent cytotoxique de la classe des anthracyclines.

Conditions préalables

1. Extravasation de plus de 1 à 2 mL d'un agent cytotoxique de la classe des anthracyclines (épirubicine, idarubicine, doxorubicine, daunorubicine)
2. Si cette condition est remplie, le pharmacien pourra individualiser cette ordonnance collective en débutant une perfusion de dexrazoxane :
 - a. Contacter le médecin traitant
 - b. La perfusion devrait être administrée par un accès veineux sain sur le bras opposé à l'extravasation
 - c. L'application de compresses froides, s'il y a lieu, devra être cessée au moins 15 minutes avant le début de la perfusion de dexrazoxane et pendant celle-ci
 - d. L'administration concomitante de diméthylsulfoxyde (DMSO) devra être évitée
 - e. Le calcul des doses de dexrazoxane, en ajustant au besoin en fonction de la clairance de la créatinine, devra être effectué par un pharmacien de la satellite d'oncologie selon le tableau 1 :

Tableau 1. Doses de dexrazoxane recommandées lors d'une extravasation d'anthracyclines

	Jour 1	Jour 2	Jour 3
Dose	1000 mg/m ²	1000 mg/m ²	500 mg/m ²
Dose maximale	2000 mg/jour		1000mg/jour
Clcr < 40 ml/min	500 mg/m ²	500 mg/m ²	250 mg/m ²

- f. La perfusion de dexrazoxane devra être débutée dans les 6 heures suivant l'extravasation (jour 1). Elle devra être répétée aux jours 2 et 3 après 24 et 48 heures respectivement (+/- 3 heures). La durée de la perfusion est de 1 à 2 heures.
3. Au jour 3 de la perfusion de dexrazoxane, demander au médecin traitant la conduite à tenir ultérieure
4. Rédiger l'ordonnance de dexrazoxane et en faire acheminer une copie à la numérisation afin que cette intervention soit consignée au dossier

CONTRE-INDICATIONS/LIMITES :

- Extravasation d'un agent cytotoxique n'appartenant pas à la classe des anthracyclines.
- Allergie à la dexrazoxane.

INTENTION THÉRAPEUTIQUE OU BUT VISÉ :

Pouvoir rapidement intervenir chez les patients souffrant d'une extravasation d'anthracycline afin de prévenir le plus possible les complications qui y sont reliées.

SURVEILLANCE CLINIQUE :

Surveillance des effets indésirables possibles de la dexrazoxane : neutropénie, thrombocytopénie, nausées, réactions locales au site d'infusion, élévation transitoire des enzymes hépatiques. Une formule sanguine complète devra être faite avant l'administration de chaque dose de dexrazoxane. Le suivi sera assuré par les pharmaciens d'oncologie.

PROTOCOLE :

Ordonnance collective : Initiation d'une perfusion de dexrazoxane chez les patients ayant subi un extravasation d'un agent de chimiothérapie vésicant de la classe des anthracyclines (épirubicine, idarubicine, doxorubicine, daunorubicine) par les pharmaciens de la satellite d'oncologie du CHUS.	Numéro Hémato-onco-05
---	-------------------------------------

ÉLABORÉE PAR : Geneviève Langlois, BPharm., MSc. Pharmacienne en oncologie

RÉVISÉE PAR :

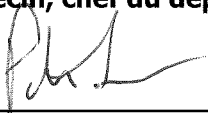
APPROBATION :



Médecin, chef du département clinique

2014/04/14

Date



Chef du département de pharmacie (si utilisation de médicaments)

2014/04/14

Date

C. Sévère DSI / G. D. DSP interne

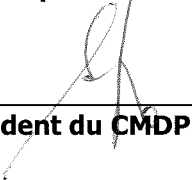
Directeur concerné (DSI, DSP ou DISC)

2014/04/23

Date

Conseil professionnel concerné (CECII ou CECM)

Date



Président du CMDP

2014.06.10

Date

DATE PRÉVUE DE RÉVISION : _____

Aux 3 ans ou avant si nouvelles données



FEUILLE DE SUIVI POUR LES ORDONNANCES COLLECTIVES

TITRE : Initiation d'une perfusion de dexrazoxane chez les patients ayant subi un extravasation d'un agent de chimiothérapie vésicant de la classe des anthracyclines (épirubicine, idarubicine, doxorubicine, daunorubicine) par les pharmaciens de la satellite d'oncologie du CHUS.	NUMÉRO Hémato-onco-05
---	-------------------------------------

**Faire suivre cette feuille avec l'ordonnance collective
auprès des instances concernées**

- | ◆ Approbation : | DATE |
|--|-------|
| - Médecin, chef du département clinique | _____ |
| - Directeur concerné (DSI, DSP ou DISC) | _____ |
| - Conseil professionnel concerné (CECII ou CECM) | _____ |
| - Président du CMDP | _____ |
| ◆ Retour à la direction concernée pour la distribution : | _____ |
| ◆ Retour des originaux signés au secrétariat du CMDP : | _____ |